



Succession ou il n'y a que des dettes donc aucun actif

Par **mackry**, le **23/05/2012** à **12:52**

Bonjour,rnrnMon frère est décédé en décembre 2011. Il percevait le RSA avec lequel il payait tout juste son loyer et son électricité Il n'avait aucun bien aucune économie même pas une télé. A son décès tout est parti à la décharge public (un vieux matelas une table bancal et deux chaises). Aujourd'hui des huissiers menacent ma mère de saisie pour deux trois factures à ce jour impayées. On lui demande de refuser la succession. Mais quelle succession il n'y a rien !!! que doit-elle faire afin de résoudre son problème????? rnrnMerci d'avance pour vos réponsesrnmackry

Par **amajuris**, le **23/05/2012** à **13:11**

bjr,rnsi la succession est déficitaire votre mère doit renoncer à la succession surtout si elle est déficitaire. .rnl la renonciation d'une succession se fait auprès du greffe du TGI du domicile du défunt.rncdt